

RÉGION CORSE LE DIRECTEUR REGIONAL

<u>Délégation de signature</u> <u>Donnée par le directeur régional</u> <u>Au responsable du service des affaires régionales</u>

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, le 2 juin 2025;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CHAUSSIVERT, directeur régional de Corse, et de M. Khelifa NEHMAR, adjoint au directeur régional de Corse, délégation est donnée à M. Pierre-Olivier LECHERE, responsable du service des affaires régionales à la succursale d'Ajaccio, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des affaires régionales.

Fait à AJACCIO, le 2 juin 2025

Jean-Luc CHAUSSIVERT